



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2008

-date de convocation : 24 janvier 2008

Etaient présents : MM. Alain BOURGEOIS, Maire/Bernard WITZ/Henri STAELEN/Jacqueline CHOLIN/Geneviève MALET./Michel DEROUINEAU/Yvonne ROYER/Pierre GREGOIRE/Claudine MATTIODA, Maires Adjointes/Eric BATTAGLIA, Conseiller Municipal Délégué/Dominique GALLICHER (à partir du point 5)/Françoise GIGOI/Marie France MOSOLO/Cyril DELAPLACE/Jean Pierre GRESSIER/Catherine DEVERRE/Françoise DEBONNE/Nicolle PIGALLE/Christiane ROCHWERG/Paule SCHAAFF/Daniel GUILLEMOT/Annie GHANNAD/Yves KERSCAVEN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés représentés : MM. Dominique GALLICHER (jusqu'au point 5 –pouvoir à J. CHOLIN)/Serge LECOMTE (pouvoir à Y. ROYER)/Paul AUGOT (pouvoir à Paule SCHAAFF), Conseillers Municipaux.

Etaient absents : MM. Valérie AUBIN/Marie José COIN/Edwige BERTHILLE/Jean Paul PINGUET.

Le nombre de votants est donc de 25.

Secrétaire de séance : Yves KERSCAVEN.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2007

Le procès verbal est approuvé par 20 voix, les membres du Groupe Demain Ezanville ne prenant pas part au vote.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2007

Le procès verbal est approuvé par 20 voix, les membres du Groupe Demain Ezanville ne prenant pas part au vote.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alain BOURGEOIS, Maire, en application du Code des Collectivités territoriales du Code Electoral et d'une circulaire ministérielle du 2 février 1989, informe l'Assemblée qu'il a reçu le 18 décembre 2007, par courrier, la démission d'un membre du Conseil Municipal, Monsieur Patrick AUGUSTIN.

Il indique qu'il a informé Monsieur le Sous Préfet de Sarcelles de cette démission.

En application de l'article 270 du Code Electoral, précisant que le candidat venant, sur une liste, immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, il installe en qualité de conseiller municipal Monsieur Daniel GUILLEMOT candidat lors du scrutin municipal de mars 2001, sur la liste « DEMAIN EZANVILLE » et lui souhaite la bienvenue.

URBANISME : INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS LIEES AU DROIT DES SOLS. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT INSTRUCTEUR AVEC LA COMMUNE DE SAINT BRICE SOUS FORET

Face à la désaffectation croissante des services de l'Etat en matière d'instruction des autorisations liées au droit des sols et afin de répondre aux nouvelles exigences calendaires de la réforme du permis de construire, la commune d'Ezanville se voit dans l'obligation tacite de renoncer à l'assistance des services de la Direction Départementale de l'Equipement.

La commune voisine de Saint Brice, connaissant des difficultés de même ordre, a décidé de recruter un agent instructeur au sein de son équipe déjà formée. Toutefois la charge de travail confiée par Saint Brice n'étant pas suffisante pour justifier un emploi à temps complet, cet agent peut être mis à la disposition de la commune d'Ezanville pour procéder à l'instruction de ses propres demandes en matières de droit des sols.

La quantité de dossiers à instruire sur Ezanville correspond à cette durée de temps de travail.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin que ce dernier l'autorise à signer avec la commune de Saint Brice la convention de mise à disposition de cet agent instructeur.

L'avis de l'Assemblée est sollicité.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, APPROUVE le projet de convention tel que présenté et autorise le Maire à la signer.

REMBOURSEMENT AUX FAMILLES DES REPAS DE CANTINE SUITE A LA REOUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE DES BOURGUIGNONS ET AU MOUVEMENT DE GREVE DU 24 JANVIER

Suite à la présentation des rapports d'analyses par les services compétents lors de la réunion publique du 18 décembre 2007, Monsieur le Maire a décidé de la réouverture du groupe scolaire

des Bourguignons le 10 janvier 2008. Cette décision a fait l'objet d'un avis favorable des parents d'élèves présents.

Afin de permettre aux équipes éducatives de préparer leur déménagement, les vacances de Noël ont été avancées au jeudi 20 décembre au soir. Pour remettre l'école en fonction et en assurer le réaménagement, il a également été décidé de décaler la rentrée au jeudi 10 janvier 2008 au matin.

Pour les familles dont les enfants sont inscrits au forfait à la restauration scolaire et ayant gardé leurs enfants auprès d'eux durant ces 3 jours de non fonctionnement de l'école, il est demandé au Conseil Municipal, de leur accorder le remboursement des repas correspondants.

La journée du 24 janvier 2008 a connu un mouvement de grève de la fonction publique. Pour les familles dont les enfants sont inscrits au forfait à la restauration scolaire et ayant gardé leurs enfants auprès d'eux durant cette journée, il est demandé au Conseil Municipal, de leur accorder le remboursement du repas correspondant.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, ACCORDE les remboursements suivant les modalités indiquées dans la présente note.

FINANCES COMMUNALES-AUTORISATION D'ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2008

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise les modalités de recouvrement des recettes et d'exécution des dépenses dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2008 dans les limites ci-dessus énoncées.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR (MM BOURGEOIS, WITZ, STAELEN, CHOLIN, MALET, DEROUINEAU, ROYER, GREGOIRE, MATTIODA, BATTAGLIA, GALLICHER, LECOMTE, GIGOI, MOSOLO, DELAPLACE, GRESSIER, DEVERRE, DEBONNE, GHANNAD, KERSCAVEN)
5 abstentions (MM PIGALLE, ROCHWERG, AUGOT, SCHAAFF, GUILLEMOT),**

AUTORISE le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement 2008 dans les limites ci-dessus énoncées.

CREATION DE DEUX TERRAINS MULTISPORTS-RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la réserve parlementaire de Monsieur Jérôme CHARTIER, Député-Maire du Val d'Oise pour la création de deux terrains multisports sur le site du plateau d'évolution jouxtant l'école Paul Fort.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ce projet fait déjà l'objet d'une participation du Conseil Général pour 46.678 €)

Montant estimé de l'opération 103.730,00 €HT

Participation sollicitée 40.000,00 €

L'avis de l'Assemblée est sollicité.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, **AUTORISE** le Maire à solliciter l'octroi de cette réserve parlementaire.

INFORMATION SUR LES CHANGEMENTS DE LOCAUX DU SERVICE JEUNESSE ET SUR LE RECRUTEMENT D'UN ANIMATEUR-EDUCATEUR DE RUE

Suite aux événements liés à la fermeture du groupe scolaire Les Bourguignons, le service enfance a dû s'adapter afin de pouvoir continuer à proposer aux administrés une offre de service, notamment pour les familles ayant des enfants d'âge maternel.

A cet effet, l'accueil périscolaire effectué en semaine sur la structure de Fleming s'est vu transféré, directement dans l'école Le Village, et l'accueil centre de loisirs de Fleming (mercredi et vacances scolaires) s'est vu, quant à lui, placé sur l'école maternelle Paul Fort.

A l'usage, il s'est avéré que l'ensemble du dispositif de « secours » était mieux adapté que l'organisation précédente (proximité du service pour les parents du Village, unité de restauration, dortoir, cours et salles d'activités plus en adéquation avec l'âge des enfants).

D'un autre côté, l'AFAJ (Action Familles Jeunesse), sis au 40 rue du Chemin Vert, a continué à étendre ses actions auprès des administrés et ses locaux devenaient trop petits pour pouvoir y faire croître leurs diverses activités.

Le transfert de l'AFAJ sur l'ancien centre de loisirs maternel Fleming va permettre à ce service de proposer dans un même temps différents ateliers (action impossible auparavant) tout en restant central dans l'optique visée par le projet pédagogique de cette structure.

En effet, l'AFAJ passe du simple au quintuple en terme d'espace et ce, avec quelques travaux menés en régie, afin de pouvoir répondre aux différents besoins du public accueilli, soit des enfants, mais aussi des jeunes et des adultes.

Cela permet donc à l'équipe de terrain de pouvoir aussi proposer de nouveaux créneaux et de nouvelles activités ou/et ateliers éducatifs et pédagogiques.

Ses actions, en partenariat avec la CAF, trouvent un nouvel essor dans un espace adéquat vis-à-vis de l'augmentation constante que nous avons pu analyser sur ces dernières années.

Une salle sera, en outre, réservée à l'accueil, en fin d'après midi et en soirée, des jeunes du quartier encadrés, bien entendu, par un animateur formé à ce type d'accueil.

Alain BOURGEOIS, Maire, indique que ce changement de locaux répond au souhait du service Jeunesse et va permettre de regrouper toutes les activités. Il indique également que pour le poste d'animateur, la Commune va étudier le principe d'une collaboration avec l'Association IMAJ qui vient de signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes.

Madame C. ROCHWERG souhaite savoir ce que vont devenir les anciens locaux.

Monsieur le Maire répond qu'ils seront remis à leur propriétaire, la SFDE et la Mairie a mis en contact SFDE et l'Association PLAINE DE VIE pour que ceux-ci puissent reprendre le bail de location.

QUESTION ORALE DE MADAME ROCHWERG

Quartier de la Justice : Devenir des terrains de la Satral et de la salle communale.

Des habitants du quartier de la Justice nous ont fait part de leurs inquiétudes et questionnements concernant le devenir du site où est actuellement implantée la Satral, ainsi que celui de la salle communale.

- Concernant la Satral, en 2009 cette entreprise quitterait les lieux qui seraient ensuite rachetés par Leclerc pour s'agrandir notamment en places de parking.

Or, ce quartier subit des nuisances de plus en plus importantes face aux agrandissements successifs de cet hypermarché.

Le terrain est sur la commune d'Ezanville. Compte tenu des obligations en matière d'autorisation et d'urbanisme, et du droit de préemption que la municipalité peut exercer, celle-ci est de fait informée bien en amont de ce type de projet.

- Concernant la salle communale, sa vente a été autorisée par vote en conseil municipal il y a deux ans. Des blocages administratifs et/ou juridiques n'avaient pas permis de la rendre effective. Actuellement cette salle est à l'abandon. La vente a-t-elle eu lieu ? Qui est le nouveau propriétaire ? Quels projets et utilisations à l'avenir ?

Merci par avance d'apporter au conseil des précisions sur ces deux dossiers.

Sur la première question, à savoir le devenir des terrains occupés par la SATRAL, Monsieur Alain BOURGEOIS indique qu'il a eu un entretien avec le responsable de cette société qui lui a confirmé qu'il n'y a plus de contact entre Satral et Leclerc donc plus de projet.

Le Maire rajoute également que l'équipe municipale avait, dans le PLU, pris la décision de laisser cette zone en zone d'activités et avait pris également la précaution de préserver une bande le long de la rue Delacroix réservée à un espace vert.

Pour ce qui est du local LCR à la Justice, le Maire indique qu'un acte notarié a bien été signé le 2 mars 2007 et que la Commune a perçu le produit de la vente. Il rappelle également que ce bâtiment avait été vendu au mieux disant. Il va prendre l'attache du propriétaire pour savoir ce qu'il en est des travaux à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire adresse ses vœux au Conseil Municipal et au public présent ce soir.

Alain BOURGEOIS
Maire
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Yves KERSCAVEN
Secrétaire de séance